



# Charte environnementale de Promotion santé Valais

## Préambule

En tant qu'acteur de la santé nous sommes conscients de l'impact que nos activités peuvent avoir sur l'environnement. En intégrant des pratiques durables et responsables nous affirmons notre engagement à protéger non seulement l'environnement, mais aussi la santé des générations présentes et futures. Notre charte environnementale reflète notre volonté d'intégrer le développement durable dans l'ensemble de nos activités, notre culture d'entreprise et nos projets.

## Objectif : Réduction et compensation de nos émissions de CO2

Nous nous engageons à mesurer, réduire et compenser progressivement les émissions directes de CO2 générées par nos activités propres : cela inclut les déplacements professionnels, l'utilisation énergétique de nos bâtiments et le cycle de vie de notre matériel, à usage interne et fourni à nos clients. Notre objectif est de réduire les émissions d'au moins 35% en moyenne à l'horizon 2030, suivant les recommandations de la Confédération.

### *Optimisation de notre consommation d'énergie*

Nous aspirons à une performance exemplaire en matière d'efficacité énergétique. À cet effet, une gestion rigoureuse de l'énergie doit être appliquée à tous nos sites, dans une perspective d'amélioration continue. Les nouvelles technologies et les énergies renouvelables doivent être privilégiées pour minimiser notre impact environnemental.

### *Favoriser la mobilité active*

Promotion santé Valais encourage ses collaboratrices et collaborateurs à opter pour des modes de déplacement écoresponsables. Nous développons une politique de mobilité active et durable en proposant des solutions alternatives comme le vélo, la marche ou les transports publics.



## Objectif : Gestion écologique de nos ressources

Nous nous engageons à une utilisation réfléchie des ressources, en privilégiant les fournitures et équipements écologiques, et en favorisant le recyclage et la réduction des déchets. Notre objectif est de minimiser notre impact sur l'environnement à chaque étape de nos activités.

### *Promotion de la santé et de la préservation de l'environnement*

Conscients du lien indissociable entre santé et environnement, nous intégrons les principes de durabilité dans nos activités et programmes de soutien, de prévention et de promotion de la santé. En sensibilisant et en formant notre personnel et nos bénéficiaires, nous contribuons ainsi à une société plus consciente et respectueuse de son environnement.

### *Partenariats pour la durabilité*

Nous œuvrons en collaboration avec nos partenaires, fournisseurs et la communauté pour promouvoir des pratiques durables. Nous sélectionnons nos partenaires selon des critères de durabilité, afin d'augmenter notre impact positif sur l'environnement.

## Suivi et évaluation

Notre engagement environnemental fait l'objet d'évaluations régulières pour mesurer notre progression et ajuster nos actions en conséquence. En adoptant cette charte, Promotion santé Valais affirme son rôle actif dans la protection de l'environnement et la promotion de la santé durable.

**Dominique Favre**  
Président

**Jean-Bernard Moix**  
Directeur